

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

SALLE DU CONSEIL COMMUNAL - HÔTEL DE VILLE

Mardi 12 décembre 2023 à 20H00

Présidence : Gzim Rama, Président

Le Président ouvre la 11ème séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 et 2ème de son mandat. Il souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, aux représentants de la presse ainsi qu'au public.

Le Président donne la parole à la secrétaire pour procéder à l'appel

La Municipale Véronique Diserens est excusée et les autres membres de la Municipalité répondent présents.

41 conseillers répondent présents à l'appel.

Les membres du Conseil communal ci-après se sont valablement excusés :

- Pierre-Alain Bohnenblust
- Nicole Egli Anthonioz
- Gëzim Hiseni
- Avni Iseni
- Ivo Marques
- Céline Ombelli
- Daniel Perret-Gentil
- Anne Salomon
- Catarina Soares
- Roberto Sousa
- Elias Traby

Avant de passer à l'approbation du PV, le Président demande à l'assemblée de se lever afin d'observer une minute de silence en mémoire des personnes disparues, soit :

- Monsieur Pierre Aubort, Président du Conseil communal en 1983, décédé le jeudi 20 juillet 2023;
- Monsieur Raymond Bosshard, Président du Conseil communal en 1973 et Municipal de 1974 à 1989, décédé le 5 décembre 2023 ;
- Madame Valérie Probst, maman du conseiller communal Florian Probst, décédée le 11 octobre 2023 ;
- Madame Yvette Pico, maman de notre Syndique Carole Pico, décédée le 25 octobre 2023 ;

Le Président, au nom du Conseil communal, présente ses sincères condoléances aux familles endeuillées.

Puis, le Président passe sans autre à la suite et ouvre la discussion sur le procès-verbal du 3 octobre 2023.

Conseil communal de Moudon

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

Le Président passe à la lecture de l'ordre du jour :

1. Assermentation

- Mme Vivien SOMASUNDARAM (PLR) en remplacement de M. Michel LOHNER (PLR), démissionnaire
- M. Frédéric BESSE (PLR) en remplacement de M. Cédric BOHLEN (PLR), démissionnaire.

2. Communications

- a) du Bureau,
- b) de la Municipalité,

3. Rapports des commissions

- a) Préavis No 46/23, Budget 2024
- b) Préavis No 47/23, Demande de crédit de CHF 88'000.- TTC pour la refonte du site internet officiel communal www.moudon.ch
- c) Préavis No 48/23, Demande de crédit de CHF 295'000.- pour l'aménagement paysager et l'installation de mobilier urbain dans le périmètre de l'étape 1 du réaménagement du centre-ville
- d) Préavis No 49/23: Vente d'une surface de quelque 2'630 m² d'une partie des parcelles 1368 et 1371 en zone industrielle de la Pussaz à une société anonyme (SA) domiciliée à Moudon propriété de GA Holding SA
- e) Préavis No 50/23 : Demande d'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) sur la parcelle 1096 en faveur de Moudon Energies SA
- f) Préavis No 51/23 : Demande d'un crédit de CHF 95'000.- pour le remplacement de deux collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) à la ruelle du Cheval-Blanc
- g) Préavis No 52/23 : Demande d'un crédit de CHF 590'000.- pour le remplacement de conduites d'eau et de gaz à l'avenue du Fey et au chemin du Champ-du-Gour

4. Propositions individuelles.

Le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour tel que présenté.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Assermentations

Le Président invite Madame Vivien Somasundaram (PLR) et Monsieur Frédéric Besse (PLR) à venir devant l'assemblée pour prêter serment. Il invite l'assemblée à se lever et donne lecture du serment

Le Président félicite les nouveaux membres du Conseil pour leur engagement envers la commune de Moudon. Il leur remet le Règlement communal ainsi qu'une rose. Les deux nouveaux conseillers sont vivement applaudis par l'assemblée.

À la suite de l'assermentation, 43 conseillers sont présents.

2. Communications

a) du Bureau

Le bureau s'est réuni le mardi 31 octobre dernier afin de procéder à la nomination des commissions ad hoc concernant les préavis à l'ordre du jour de la présente séance.

Diverses interrogations concernent le système de votation électronique voté et approuvé lors de la présidence de Monsieur Michel Bula, mais aussi testé pendant une séance à la salle de la Douane. Bien entendu cela a un coût et c'est de l'argent qui dort. La salle du conseil, n'est pas équipée d'écrans et sans écrans cela n'est pas utile, le Président se permet de laisser cette situation encore en standby.

Important : Le Président rappelle que la séance du Conseil débute à 20h00 précises, donc toutes personnes qui participent au Conseil doivent être prêtes à l'heure. Dorénavant, les personnes en retard sans avis au Président (arrivée du train par exemple), trouveront portes closes. Ce message est aussi valable pour le public et la presse. Merci de votre compréhension.

b) de la Municipalité

Communication No 19-23

Avenir de la piscine du Grand-Pré

La communication est lue par la Syndique Carole Pico.

Comme annoncé lors de la précédente séance du Conseil communal, un groupe de travail composé notamment d'une délégation municipale s'est penchée sur l'avenir de la piscine de Moudon afin d'en assurer sa pérennité.

Au terme de cette démarche, la Municipalité se réjouit de relever que 17 communes se sont engagées à signer la convention de subventionnement et ainsi à participer au financement de l'exploitation de la piscine du Grand-Pré dès le 1^{er} janvier 2024.

S'agissant de la subvention communale annuelle, elle est maintenue à CHF 140'000.-. De plus, au même titre que les autres communes signataires de la convention de subventionnement, une participation de CHF 4.- à l'habitant sera versée à la société coopérative de la piscine. Par ailleurs, la commune de Moudon financera diverses prestations administratives à hauteur de CHF 80'000.- par année.

Monsieur Julien Pittet demande si le public peut acquérir des parts sociales et si oui, à quel prix ?

La Syndique lui répond par l'affirmative et que le coût d'une part sociale est de CHF 100.-.

Communication No 20-23

Préavis No 53/20, Demande d'un crédit de CHF 800'000.- pour la réfection et l'assainissement du pont St-Eloi et préavis No 70/21 – demande de crédit complémentaire de CHF 450'000.- pour la réfection et l'assainissement du pont St-Eloi

La communication est lue par le Municipal Jean-Philippe Steck.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan, au nom de Monsieur Daniel Perret-Gentil excusé ce soir, demande si des demandes ont été formulées auprès de tiers dont les responsabilités auraient pu être reconnues.

Le Municipal Jean-Philippe Steck relève que lors du dernier Conseil, les réponses avaient été apportées et qu'il n'y avait aucune matière à se retourner contre qui que ce soit. Donc, il n'y a pas eu de demandes formulées auprès de tiers.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan demande, concernant les poteaux qui délimitent les trottoirs, si quelque chose est envisagé au vu de leur état.

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que ça va être coordonné avec les étapes suivantes des aménagements urbains.

Communication orale – création d'un passage piétons à la route de Martherenges

Le Municipal Raphaël Tatone informe, pour donner suite à la demande de Monsieur Etienne Habegger, qu'après consultation par le Bureau NPPR auprès de la DGMR, celle-ci est d'accord avec les aménagements prévus sauf pour le marquage d'un passage pour piétons ceci en raison du peu de trafic. Vu ce qui précède, la Municipalité propose de renoncer à ce projet de mise en place d'un passage piétons à la route de Martherenges. Cela dit, elle invite le dicastère de la voirie à étudier la possibilité de réfection de la chaussée et du trottoir qui sont dans un mauvais état.

3. Rapports des commissions

a) Préavis No 46/23 : Budget 2024

Le Président de la COGEFIN Colin Grand donne lecture du rapport de la COGEFIN.

Ensuite, la liasse du Budget est parcourue dicastère par dicastère. Les questions seront posées au fur et à mesure.

Le Budget sur lequel porte ce préavis est présenté sous le nouveau référentiel comptable MCH2 qui sera implémenté dans toutes les communes vaudoises jusqu'en 2027. Le budget est également présenté sous le format actuel du MCH1 afin de permettre la comparaison avec le budget 2023 et les comptes effectifs à fin 2022.

• Administration générale

Compte 02900.3144.00 – Immeuble PA – Hôtel de Ville – *Entretien des bâtiments, immeubles*

Madame Sandrine Bosse-Buchanan est étonnée de voir un montant de CHF 4'900.- pour le remplacement des rideaux de la salle du Conseil alors que le préavis concernant le réaménagement de cette salle avait été renvoyé.

Conseil communal de Moudon

Le Municipal Roger Müller répond que ces rideaux méritent d'être changés et c'est ce qui va se faire.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

- **Ordre et sécurité publique, défense**

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

- **Formation**

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

- **Culture, sport et loisirs, église**

Compte 31190.3110.00 – Pôle Muséal – *Meubles et appareils de bureau*

Monsieur André Zimmermann demande si les CHF 8'000.- sont destinés à la personne engagée dernièrement ou également aux autres personnes qui travaillent à ce pôle muséal.

La Syndique Carole Pico répond que c'est le loyer qui est payé au Canton, soit le bureau de la coordinatrice et une salle de réunion. Elle explique qu'avec le nouveau système et le transfert de compte, il peut y avoir des confusions telles qu'à cette rubrique il n'y a pas de compte location.

Le Municipal Serge Demierre complète les propos de la Syndique. Il explique que certaines rubriques seront encore à améliorer et doivent être plus précises. Par exemple, dans ce nouveau plan comptable, on ne trouvera pas la rubrique Banquet de Cornier mais les chiffres sont dans « autres frais de personnel ». Il faudra donc plus de précisions.

Monsieur Julien Pittet s'adresse au Municipal Serge Demierre qui avait annoncé qu'un nouveau règlement était en gestation dans ce service. Il voudrait savoir si ce règlement sera soumis au Conseil ?

Le Municipal Serge Demierre répond que le nouveau règlement ne doit pas être voté par le Conseil. C'est un outil de travail pour organiser ce qui concerne les subventions et c'est de la compétence municipale.

Le Municipal Roger Müller relève qu'il ne faut pas oublier qu'à Moudon, beaucoup de sociétés vivent du bénévolat. Un certain nombre d'activités ne seraient pas possible si la commune de Moudon ne les soutenait pas. Il est donc du devoir de la Municipalité de les soutenir largement. C'est une période compliquée pour la plupart des sociétés mais la Municipalité attend de ces dernières un certain engagement, soit sur le bénévolat et les subventions et non pas que sur les subventions.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

- **Santé**

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

- **Prévoyance sociale**

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Conseil communal de Moudon

● **Trafic et télécommunications**

Compte 62900.3621.00 – Péréq. fin. et comp. charges aux cantons – Bassin Broye
Monsieur André Zimmermann s'interroge sur l'augmentation de CHF 50'000.- voire CHF 100'000.- par année concernant les transports publics. Quelles sont les prévisions de la Municipalité à ce niveau-là ?

Le Municipal Felix Stürner répond que ce n'est pas la Municipalité qui décide mais c'est de la compétence de la DGMR. La Municipalité ne fait que configurer au nombre d'habitants au développement. Normalement avec la modernisation de la ligne de la Broye, on devrait avoir des prestations plus efficaces qu'actuellement. Il faut avoir aussi que depuis le début de cette semaine, la nouvelle ligne 361 fait le lien direct entre Moudon, l'EHL et les Croisettes. Cette ligne est à l'essai pour deux ans. C'est une prestation qui a augmenté et ce n'est pas la Municipalité qui l'a demandée mais elle doit participer au programme.

Monsieur André Zimmermann demande si le coût de cette nouvelle ligne est déjà inclus dans le budget ?

Le Municipal Felix Stürner répond par l'affirmative mais si cette ligne, à l'essai pour deux ans, devrait être pérennisée, il faudra regarder s'il n'y a pas trop de concurrence avec la ligne 362 et étudier le fait d'offrir plus de prestations sur cette ligne voire jusqu'à Lucens.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

● **Protection de l'environnement et aménagement du territoire**

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

● **Economie publique**

Compte 84000.3130.70 – Honoraires informatiques – *concerne le remplacement du site internet*

Monsieur André Zimmermann relève que le Conseil va voter ce soir une demande de crédit pour la refonte du site internet de la Commune et CHF 22'000.- pour l'Office du tourisme, donc près de CHF 110'000.- vont être déboursés pour de nouvelles prestations informatiques. Quel est l'avantage que nous allons avoir et est-ce que le nouveau site internet permettra un gain de temps à l'Office du tourisme ? Y a-t-il des avantages financiers ou est-ce le Canton qui décide du système internet ?

La Syndique Carole Pico informe qu'il s'agit du site internet qui va être coordonné avec le Canton de Vaud avec la régionalisation de l'Office du tourisme. Ce dernier va sortir de l'Administration communale et c'est plus judicieux de le faire maintenant comme ça le site internet sera calqué sur celui du Canton de Vaud.

Monsieur André Zimmermann dit que ça fait longtemps qu'on entend parler de régionalisation de l'Office du tourisme. Ne vaudrait-il pas mieux attendre que la régionalisation se fasse pour changer le site internet à ce moment-là ?

Le Municipal Jean-Philippe Steck informe que le prestataire informatique pour le site internet de la Commune qui est le même pour l'Office du tourisme et s'occupait de la régionalisation, va partir à la retraite et remettre sa société ce qui a un peu précipité cette décision. Quant au site du Canton de Vaud, ça permet aussi des économies de personnel mais l'avantage est l'échange d'articles, de contenus et autres qui peuvent être facilement échangés entre les Offices régionaux.

Conseil communal de Moudon

La Syndique Carole Pico rassure Monsieur Zimmermann. Il va bien voir la régionalisation de l'Office du tourisme pour autant que le Conseil communal accepte le préavis qui sera présenté en automne 2024.

● Finances et impôts

Monsieur Etienne Habegger, concernant les impôts, relève un montant de CHF 730'000.- budgétisé de plus par rapport à l'année passée, comment expliquer cette hausse ?

Le Municipal Serge Demierre répond qu'on a une population qui va augmenter et, vu la nature des biens qui vont être mis sur le marché, c'est une projection en visant une certaine superficie financière qu'auront les propriétaires, ce qui permet une vision plus optimiste.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du budget.

Monsieur Etienne Habegger relève qu'on a voté lors du précédent budget un compte « Attribution au fonds de maintien de la valeur » qui allait être nouveau dans le MCH2 mais il n'en voit pas la trace. Qu'en est-il ?

Le Municipal Serge Demierre informe que tous les fonds, les réserves, etc. vont être présentés au Conseil après épuration des comptes. Les précisions et des discussions se feront à ce moment-là.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan demande s'il serait possible d'avoir une vision de l'état de ces fonds avant cette épuration.

Le Municipal Serge Demierre répond que l'épuration a été votée en Municipalité. Une présentation définitive se fera devant le Conseil avec les montants qui sont alloués dans chaque coût. Tous ces fonds doivent être transférés dans les comptes qui ont été créés.

Monsieur Etienne Habegger s'inquiète pour l'avenir de la Commune sachant que des gros investissements sont prévus, tels la jonction Sud, le Centre-ville, la gare et l'entretien des routes et bâtiments et espère qu'il ne faudra pas emprunter pour payer les salaires.

Le Municipal Serge Demierre répond que le tableau présenté vient du CPS qui est un calculateur et on ne laissera pas la situation péjorer comme ça et on ne va jamais emprunter pour payer des salaires. Ce sont des projections et il faut aussi voir que l'exercice aujourd'hui prévoit un excédent de produits.

Le Municipal signale encore qu'à ce jour, la Commune a CHF 13 millions de dettes, CHF 8 millions sur le compte (cash), fini de payer le Centre-ville, payé une partie de la Douane et l'endettement n'a pas bougé. De ce fait, on peut voir que tout est fait pour éviter un surendettement.

Monsieur André Zimmermann remercie vivement la Municipalité et le Boursier pour tout le travail accompli mais pour lui, ce n'est pas une planification et ne votera donc pas ce soir sur le budget.

Le Municipal Serge Demierre rappelle que ce sont des intentions et que si on n'a pas les moyens on n'y va pas !

Monsieur Etienne Habegger demande où se trouve les taux d'intérêts des prêts bancaires entre le MCH1 et le MCH2.

Le Municipal Serge Demierre lui répond que c'est au compte 96100.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Conseil communal de Moudon

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions du budget.

- **Adopte tel que présenté le budget 2024 (format MCH2) de la Commune de Moudon présentant un excédent de produits de CHF 22'197.-,**
- **Prend acte du plan des investissements pour la période 2024-2028,**
- **Prend acte qu'en référence aux conclusions du préavis 11/21, la limite d'endettement selon la capacité économique de la Commune est fixée à CHF 69'000'000.-**

Le préavis No 46/23 est accepté par 37 voix, 2 avis contraires et 3 abstentions

Le Président Gzim Rama remercie la COGEFIN, le Municipal Serge Demierre et particulièrement le Boursier Monsieur Nicolas Rapin pour son travail ainsi que pour la formation qu'il a donnée aux membres du Conseil sur le MCH2.

b) Préavis No 47/23 : Demande d'un crédit de CHF 88'000.- TTC pour la refonte du site internet officiel communal

Madame Ilknur Bischof, rapportrice, donne lecture du rapport de la commission ad hoc. Le rapport invite, à l'unanimité, les membres du Conseil à approuver les conclusions municipales.

Monsieur Colin Grand donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite également les conseillères et conseillers à accepter les conclusions de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Madame Sandrine Bosse Buchanan demande si le graphisme est déjà fixé

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que c'est la proposition de graphisme que la Municipalité a reçue par suite d'appel d'offre. C'est dans le cahier des charges dans lequel des entreprises ou des agences WEB ont dû présenter une maquette. Sans doute qu'au niveau couleur, le bordeaux moudonnois va être conservé mais le Municipal ne peut pas en dire plus pour le moment le projet n'ayant pas démarré. Cependant, si quelqu'un a une remarque ou autre à formuler vaudrait mieux que ce soit avant que le projet démarre.

Monsieur André Zimmermann relève qu'on a de plus en plus la possibilité de commander des documents en lignes au niveau communal et cantonal pour soulager l'administration. Il n'a rien trouvé dans le rapport de la commission à ce sujet. Y a-t-il des améliorations possibles avec ce nouveau site et si oui est-ce que c'est compris dans ce prix-là ?

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que la Commune a un portail avec des formulaires en lignes et un certain nombre de demandes qui augmentent régulièrement. C'est un outil du site internet qui a été mis en place il y a deux ans et fait partie du budget de fonctionnement. Les nouveaux formulaires et de nouvelles prestations en ligne sont séparés de l'investissement sur le site internet qui est plus orienté sur la communication. Ce sont des outils différents et à un moment donné, on trouve les liens qui s'ouvrent dans une autre page. On va conserver ce fonctionnement dans ce nouveau site pour prendre les liens sous le portail de l'administration. Ce sont moins de CHF 1'000.- qui sont consacrés pour les prestations en ligne et on augmente progressivement dans le budget en fonction des intérêts des différents services.

Madame Elsa Bonhert-Deprez estime qu'il faudrait demander d'autres propositions de graphisme sur la jeunesse, les centres de loisirs ou autre concernant la mise en place sur cette maquette où on

Conseil communal de Moudon

a un onglet « activités culturelles ». Du fait que les sites de Moudon et de l'Office du tourisme sont séparés, y aura-t-il 2 agendas et si oui comment ça va naviguer entre les deux ?

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que sur les questions concernant le graphisme, il prend note tout en faisant la remarque que le graphisme final ne plaira pas à tout le monde. Le choix pour le graphisme sont quand même créés en collaboration avec des professionnels donc on verra. On fera le projet et la commission a émis le souhait d'être concertée pour voir la version provisoire mais il n'est pas prévu de le faire à une plus large échelle. Il informe que la maquette est complètement illustrative et aurait pu s'appeler autrement que « activités culturelles » c'est juste pour montrer la mise en page sur le site. Aujourd'hui savoir si l'agenda des manifestations est encore sur le site de l'Office du tourisme ou sur le site communal n'est pas encore arrêté, ce sont encore des choses qu'il faudra définir.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. accorde à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 88'000.- TTC pour la refonte du site internet officiel communal www.moudon.ch,**
- 2. prend acte que la dépense totale sera comptabilisée au bilan et amortie selon les possibilités du ménage communal, avec une durée maximale de cinq ans,**
- 3. autorise formellement la Municipalité à emprunter partie ou tout de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis 47/23 est accepté par 40 voix et 2 abstentions

Le Municipal Jean-Philippe Steck remercie le Conseil pour le soutien de ce préavis dont l'échéance est fixée à l'été prochain.

- c) Préavis No 48/23: Demande d'un crédit de CHF 295'000.- pour l'aménagement paysager et l'installation de mobilier urbain dans le périmètre de l'étape 1 du réaménagement du centre-ville**

Monsieur Jean-Jacques Gacond, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission ad hoc. Ce dernier, à la majorité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Julien Pittet donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur Etienne Habegger demande pourquoi ça n'a pas été intégré dans le préavis de base ?

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond qu'en fait qu'il faut remonter où ça a fait suite à la motion Blaser et les études sur le centre-ville, le groupe de travail de la précédente législature a simplement misé sur la circulation routière et les piétons et était accompagné d'un bureau d'ingénieurs qui a mis l'accent sur les agréments techniques de ce projet plus que sur les finitions urbanistiques c'est pour ça qu'on se trouve dans cette situation. La Municipalité a entendu les remarques qui ont été faites et ce préavis complète ces remarques.

Monsieur Etienne Habegger ose espérer la réalisation de l'étape 2 où ces questions seront intégrées au préavis de base.

Conseil communal de Moudon

La Syndique Carole Pico ajoute un élément important pour qu'on se trouve avec ce préavis, ce sont les terrasses de café. Il y a trois commerces à la rue Grenade qui ont des terrasses, il fallait donc créer une unité pour ces terrasses donc c'était aussi un départ pour voir comment aménager cette rue vu le manque de verdure ainsi que pour cadrer la sécurité des piétons et la circulation.

Monsieur André Zimmermann espère que ce mobilier sera solide et durable.

Madame Caroline Stevens est consternée. Pour elle, la rue Grenade est une zone qui est un problème dans notre ville pour ses habitants. Elle ne comprend qu'elle est la logique de ce préavis qu'elle ne saisit pas. Comment penser qu'avec des pots de fleurs design on va régler un problème de sécurité publique ? l'expression dans le préavis qui a fait vraiment bondir Madame Stevens est l'amélioration de la perception de l'entrée de la zone de rencontre, qu'est-ce qu'une zone de rencontre ? une zone de rencontre a des besoins concrets et on fait de la philosophie dans ce préavis. Madame Stevens ne peut pas signer un tel préavis et elle espère que la Municipalité prendra des mesures claires pour piétonner cet espace et rendre ce centre-ville aux habitants.

Monsieur Julien Pittet demande le renvoi de ce préavis à la Municipalité et pour ce fait, le vote à bulletin secret. Monsieur Pittet est appuyé par au moins 5 membres.

La Syndique Carole Pico rappelle que le renvoi veut dire que ce sera le même préavis au prochain Conseil.

Madame Seitenfus a été au Greffe voir de plus près la motion Blaser et consorts qui a été soumise il y a dix ans. Il faut quand même savoir que c'est une centaine d'heures de travail avec des spécialistes en architecture, en urbanisme, en paysage, en circulation etc. Elle relit ce en quoi la motion Blaser et consorts consiste, dont la Syndique Carole Pico avait signé en tant que conseillère. « Dès lors, par cette motion, nous invitons la Municipalité à créer un projet d'ensemble et de les coordonner en comprenant :

- l'éclairage public,
- le réaménagement du centre-ville avec la création d'une rue piétonne (éventuellement rue grenade et rue du Temple),
- revitaliser le centre-ville en lieux de rencontres,
- le façonnage de nos trottoirs et des divers revêtements routiers au centre-ville,
- revoir complètement le concept de la circulation au centre-ville et aux alentours en englobant le problème devant les écoles,
- créer une ambiance attractive et dynamique, impliquer les commerces ainsi que les sociétés partenaires (SIC et SDM par exemple) ».

Il y avait donc déjà au départ une volonté de piétonner. Par toutes ces heures de travail, de rencontres, etc. ils ont tenté et là on a un compromis cette étape-là n'étant pas terminée. Tant que nous n'aurons pas la phase 2, on ne va pas pouvoir faire de zone de rencontre etc. elle invite les conseillers à aller de l'avant dans la réalisation de la 2^{ème} étape du projet.

Monsieur Willy Blaser nous fait l'historique du dossier concernant cette motion. Il propose de regarder ce qui fonctionne actuellement :

- la voie de circulation devant les écoles, ça fonctionne relativement bien,
- les trottoirs ont été éliminés pour les gens à mobilité réduite, ça fonctionne aussi,
- l'éclairage public aurait pu être mieux exécuter comme l'a relevé la commission,
- quant aux problème de stationnement et de priorités dans cette rue, c'est le chaos complet et on ne peut pas le contester.

Monsieur Blaser pense qu'avec les aménagements prévus dans ce préavis, la chose peut vraiment être améliorée et limiter la circulation dans cette rue. Monsieur Blaser pense qu'il faut beaucoup plus de répression dans cette rue pour que les gens n'y parquent plus.

Quant au renvoi du préavis, Monsieur Blaser relève que tout va repartir, la DGMR, la commission de circulation, etc. et que pendant trois ans il ne se passera plus rien. Maintenant il faut aller de l'avant. Il y a le projet de la rue du Temple qui doit être fait et on ne peut pas abandonner comme ça. Il faut

Conseil communal de Moudon

faire l'ensemble et après voir ce qu'il se passe. Et effectivement, dans la 2^{ème} étape, il faudra intégrer ces aménagements beaucoup mieux à la rue du Temple. Monsieur Blaser relève que si on veut changer la circulation et mettre en zone piétonne la rue Grenade, il faudra lui expliquer comment gérer les voitures qui viennent depuis le collège, c'est impossible.

Monsieur Blaser pense qu'il faut revoir tout le système mais abandonner tout ce projet c'est une très mauvaise solution. Il invite les membres du Conseil à voter les conclusions municipales.

La Syndique Carole Pico informe que la Municipalité a choisi le 20 km/h mais le Canton n'en voulait pas car il voulait le 30 km/h et il a fallu lutter et faire bien des séances pour obtenir la zone de rencontre à 20 km/h. A Moudon nous n'avons pas de voies parallèles où on peut circuler et si on ferme le centre-ville, il faut contourner toute la ville. La DGMR a également bien réfléchi à ce problème et c'est pour cette raison qu'on fait une zone de rencontre où les voitures peuvent aussi circuler.

Monsieur Luc Longueville ne comprend pas les arguments concernant un renvoi de ce préavis.

Monsieur Colin Grand explique qu'une motion allait être déposée mais elle était hors délai.

Le Municipal Raphaël Tatone rejoint les propos de Monsieur Blaser. Le délai peut être de trois ans mais peut aussi être bien au-delà et faire une étude pourrait coûter CHF 150'000.- avec la DGMR. Ce n'est pas juste de renvoyer le préavis de trois mois puis après on fait le travail, c'est sûr que dans les 4, 5, 6 ans à venir il n'y aura rien du tout. Concernant la répression sur les voitures, il y a déjà un ASP permanent 7 jours sur 7 mais on va continuer sans relâche.

Monsieur Jean-Luc Cressier demande ce qui empêche réellement de rendre cette rue piétonne ? Si on ne la fait pas maintenant, ça durera aussi dix ans pour la créer. Est-ce qu'une fois dans cette Commune on va avoir le courage d'aller au bout des choses au lieu de faire une politique des petits pas qui est très moudonnoise.

Monsieur Luc Longueville dit qu'on est entre la politique des petits pas et peut-être un projet un peu ambitieux mais parmi les personnes qui souhaitent le renvoi, quelle est leur motivation de fond.

Monsieur Julien Pittet répond que ce n'est pas être fondamentalement contre le préavis mais relève que par l'amendement on invitait la Municipalité à entamer toutes les démarches nécessaires dans le but de rendre la rue Grenade piétonne du No 2 au No 14. Dans cet amendement, il n'y avait rien de contraignant ou qui empêchait de commencer les travaux mais le dialogue ne peut pas se faire ce qui est regrettable.

Monsieur Etienne Habegger signale que ce soir on vote pour du mobilier urbain, est-ce que la piétonnisation changera ce mobilier ? il ne voit pas le rapport, c'est un autre sujet qui doit être traité lors d'un prochain Conseil.

Madame Sandrine Bosse Buchanan rejoint les propos de Monsieur Habegger et répète que si on met un amendement pour une rue piétonne, on repart pour quelques années et il faut maintenant aller de l'avant.

Le Municipal Felix Stürner indique que ce qu'il craint toujours, au niveau de la politique communale et même cantonale, c'est la temporalité et les dix ans passés depuis le dépôt de la motion Blaser et consorts montre bien que le temps des études et autres prennent du temps. Puis, il y a la question des hiérarchies. La rue Grenade est une rue cantonale qui traverse la localité et c'est le Canton qui a la mainmise et, même si la Commune voulait absolument prendre le dessus pour les piétons, tant qu'on n'a pas l'aval du Canton c'est juste impossible à réaliser. Or, comme l'a dit la Syndique on a déjà fait un grand pas en passant du 30 km/h au 20 km/h et pour le Municipal Stürner c'est un miracle, pourquoi et comment il ne le sait pas mais ça s'est fait. Il faut continuer dans cet ordre

Conseil communal de Moudon

d'idée-là et ne pas empiéter sur la hiérarchie afin d'éviter d'énormes complications, si le Canton dit non c'est non.

Monsieur Colin Grand informe que l'amendement n'est pas un non pour le préavis mais juste remettre la discussion sur la table.

Monsieur Jean-Luc Cressier a l'impression que les membres du Conseil n'ont qu'à accepter les décisions. Si on reporte le préavis et qu'on vient avec une motion, ça ne veut pas dire que cette dernière va se faire mais là on lance un processus et on a vraiment l'air de nous dire qu'on devrait refuser.

Le Municipal Felix Stürner répond qu'opposer ce n'est pas rien faire mais simplement considérer deux logiques différentes. La logique de la piétonnisation, pour le Municipal, doit se poursuivre en parallèle par rapport à ce qui se fait maintenant. En lançant le processus d'une motion qui demanderait au prochain Conseil à piétonniser cette rue, on fait rencontrer en collision deux logiques qui s'opposent. Or, aujourd'hui, on pourrait partir sur deux logiques qui sont parallèles plutôt que de les opposer, il y a des niveaux de droit qui sont supérieurs à d'autres. Il faut essayer d'aller le plus loin possible dans la motion Blaser et consorts plutôt que de faire interférer deux nouveaux projets, et là ce n'est pas une question de hiérarchie supérieure mais la Municipalité ne veut pas brouiller les cartes.

Monsieur Willy Blaser rejoint les propos du Municipal Stürner, on vote sur l'aménagement urbain et non sur la piétonnisation de la rue. La pire des choses ce soir est de renvoyer ce préavis et si on remet tout en cause on ne fera rien à Moudon.

Le Président demande à Monsieur Julien Pittet, avec le soutien de 8 personnes, s'il maintient sa demande de renvoi du préavis à bulletin secret.

Monsieur Julien répond par l'affirmative.

Pour que les choses soient claires, le Président rappelle que ce vote est pour le renvoi du préavis. Les personnes qui acceptent le renvoi mettent un « o » ou un oui, celles qui refusent le renvoi un « n » ou un non et simplement un « a » pour celles qui s'abstiennent.

Il demande à l'huissière de distribuer les 43 bulletins de vote, le Président ayant le droit de vote.

Une petite pause est accordée pendant le dépouillement.

Les membres du Conseil reprennent place et le Président donne les résultats.

Au vote, le renvoi est accepté par 13 voix, 29 avis contraires et 1 abstention

Dans une certaine confusion, le Président annonce que le renvoi est donc refusé. Le conseiller Julien Pittet réagit en signalant que c'est le 1/5 des membres qui fait foi.

Le Président propose une suspension de séance de quelques minutes afin que le Bureau se retire dans la salle des mariages afin de mettre ce vote au clair.

La séance reprend et le Président s'excuse pour cette suspension mais il valait mieux être sûr pour le bon déroulement de ce vote.

Donc, c'est bien le 1/5 des membres qui fait foi selon le règlement du Conseil et de ce fait, il faut 9 membres qui acceptent ce renvoi.

Avec 13 voix pour le renvoi, 29 avis contraires et 1 abstention, le renvoi est accepté

Monsieur Luc Longueville a la prétention de croire que dans la bonne marche de la démocratie derrière chaque article se cache une sagesse.

Conseil communal de Moudon

Sur le fait qu'elle est la sagesse qui se cache derrière le fait que 1/5 des gens peuvent s'opposer.

Pour réagir aux propos de Monsieur Longueville, le Président donne lecture de l'article 75 sur le renvoi :

Art. 75. – Si la Municipalité ou le cinquième des membres présents demande que la votation n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est adoptée de plein droit.

Le renvoi de la votation ne peut avoir lieu qu'une fois pour la même affaire. Elle peut faire l'objet d'un deuxième renvoi sur décision de l'assemblée prise à la majorité absolue.

A la séance suivante, la discussion est reprise.

Le Président informe qu'il s'agirait d'un article repris des Grands Conseils où les discussions sur les projets de lois peuvent se dérouler sur plusieurs séances au législatif. Autrement dit, « renvoi » signifie « pause » c'est-à-dire que le renvoi porte uniquement sur la votation est non pas sur le fond du préavis. Donc, cet outil réglementaire ne peut pas être détourné de son but.

Le Président clos la discussion et passe au préavis suivant.

d) Préavis No 49/23: Vente d'une surface de quelque 2'630 m² d'une partie des parcelles 1368 et 1371 en zone industrielle de la Pussaz à une société anonyme (SA) domiciliée à Moudon propriété de GA Holding SA

Madame Karine Weber, rapportrice, donne lecture du rapport de la commission ad hoc. Ce dernier, par 3 voix, 1 voix contre et 1 abstention, propose dès lors d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Jakup Isufi donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur Etienne Habegger s'étonne qu'un droit de réméré n'ait pas été demandé dans ce préavis. Au vu de l'étonnement de certains conseillers, il explique ce qu'est un droit de réméré. C'est-à-dire que si l'acquéreur ne réalise pas ledit projet, la Commune rachète le terrain au même prix, l'histoire que nous restons maître du terrain à bâtir et qu'aucune spéculation n'ait lieu. En revanche, rien n'empêche la Municipalité de racheter le terrain CHF 180.-/m² et de le vendre plus tard à un autre acquéreur à CHF 150.-/m².

La Syndique Carole Pico lui répond que la Municipalité n'a pas jugé nécessaire car elle a confiance en Monsieur Alexandre George.

Monsieur Etienne Habegger relève donc que dans l'acte notarié de vente, il n'y aura pas une notion d'un droit de réméré ?

La Syndique Carole Pico répond par la négative. La Municipalité connaît Monsieur George et à confiance en lui.

Madame Françoise Matthey demande quel moyen de pression la Commune a en cas de problème ?

Monsieur Julien Pittet demande si la Municipalité ne peut pas envisager un droit de réméré dans le futur ?

Monsieur Luc Longueville aimerait savoir si on introduit un droit de réméré dans la vente ça pourrait être un frein à cette vente ? Si on ajoutait un droit de réméré maintenant, est-ce que Monsieur George pourrait mal le prendre ?

Conseil communal de Moudon

La Syndique répond que non car il n'y a pas eu de discussion concernant un droit de réméré et Monsieur George pourrait penser à un manque de confiance si on venait à la charge maintenant.

Monsieur Etienne Habegger répond qu'un droit de réméré n'est pas un frein pour une vente. Le droit de réméré est connu pourtant par la Commune, on l'a bien fait pour les abattoirs et ça n'a pas gêné la vente.

Madame Elsa Bonhert Deprez demande si on ne peut pas faire un amendement sur ce point-là ? elle émet le vœu que la Municipalité puisse revoir ce point.

La Syndique répond qu'il n'a pas été envisagé un droit de réméré dans ce préavis et on ne peut pas l'amender en amenant un nouvel élément dans cette tractation, ce qui veut dire que soit le Conseil accepte ce préavis tel qu'il est soit il le refuse.

Madame Donjeta Beqiri, étant jeune conseillère, ne comprend pas ce qui bloque ce droit de réméré.

La Syndique lui explique qu'on peut amender une conclusion d'un préavis mais pas en créer une nouvelle, ce qui serait le cas et ce n'est pas réglementaire. Ces conclusions ont été discutées avec Monsieur George et on ne peut pas les changer comme ça, après on peut émettre un vœu et la Municipalité doit le prendre en compte.

Madame Sandrine Bosse Buchanan est étonnée qu'on ne puisse pas rajouter un droit de réméré dans une conclusion ce qui ne serait pas une nouvelle conclusion.

Le Président s'est renseigné, concernant les amendements auprès de la Juriste du Service des communes. L'amendement de la commission ajoute des éléments supplémentaires qui ne sont pas de la compétence du Conseil. Cet ajout relève bien plutôt du vœu, en l'occurrence le Conseil pourrait modifier le prix.

Madame Elsa Bonhert Deprez émet le vœu que la Municipalité reprenne la discussion avec Monsieur Alexandre George et, pour cette raison, elle va refuser le préavis tel que présenté aujourd'hui.

Monsieur Etienne Habegger ne veut pas tirer sur le projet et certainement que Monsieur George est un investisseur louable mais il regrette et reste surpris que la Municipalité n'ait pas pensé à mettre un droit de réméré.

Madame Elsa Bonhert Deprez peut comprendre que la Municipalité fasse confiance à ce Monsieur mais en tant que conseillère elle ne le connaît pas. Elle considère que sur ce point le préavis est trop faible.

Madame Sandrine Bosse Buchanan émet le vœu que pour les prochaines ventes, un droit de réméré soit systématiquement inclus.

Madame Figen Ari, présidente de l'Association et centre culturel turc à Moudon, demande à sortir lors du vote de ce préavis pour des raisons de conflits d'intérêts ce qui est accepté par le Président Gzim Rama.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

Conseil communal de Moudon

1. autorise la Municipalité à vendre une surface de quelque 2'630 m² d'une partie des parcelles 1368 et 1371 à une société anonyme (SA) domiciliée à Moudon et propriété de GA Holding SA,
2. fixe le prix de vente à CHF 180.-/m²,
3. autorise la Municipalité à signer tous les actes relatifs à cette transaction.

Le vote étant serré, le Président demande un deuxième vote pour être sûr des résultats.

Le préavis No 49/23 est accepté par 20 voix, 16 avis contraires et 6 abstentions

- e) **Préavis No 50/23 : Demande d'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) sur la parcelle 1096 en faveur de Moudon Energies SA**

Madame Laetitia Seitenfus, rapportrice, donne lecture du rapport de la commission ad hoc. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Madame Caroline Stevens donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à la majorité de ses membres, invite les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

1. autorise la Municipalité à constituer un droit distinct et permanent de superficie d'une surface de quelque 1'200 m² en faveur de Moudon Energies SA sur la parcelle 1096, pour la construction d'une centrale de chauffage à distance au bois,
2. fixe dans l'acte du droit de superficie :
 - la durée du DDP, soit cinquante ans (50 ans),
 - la redevance de CHF 7.- par m² et par année au minimum, indexée à l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) chaque année,
3. assortit la signature de l'acte prévu sous chiffre 1 ci-dessus de la condition de l'obtention préalable, par Moudon Energies SA, d'un permis de construire entré en force et exécutoire,
4. Donne un accord à la Municipalité pour réviser le périmètre du droit de superficie distinct et permanent accordé à la Société coopérative Bois-énergie Jorat Broye sur la parcelle 1096.

Le préavis No 50/23 est accepté à l'unanimité

- f) **Préavis No 51/23 : Demande d'un crédit de CHF 95'000.- pour le remplacement de deux collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) à la ruelle du Cheval-Blanc**

Monsieur Willy Blaser, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission ad hoc. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Conseil communal de Moudon

Madame Sandrine Bosse Buchanan donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Le Président Gzim Rama souhaite faire usage de l'article 28 du Règlement communal qui dit ce qui suit :

Art. 28.- Lorsque le Président veut parler comme membre du Conseil, il se fait remplacer à la présidence par l'un des vice-présidents. Il ne peut reprendre la présidence qu'après la votation sur le point en discussion.

Le Président est remplacé par Monsieur Julien Pittet, 1^{er} vice-président.

Monsieur Gzim Rama, en écoutant déjà les diverses discussions par le passé et également ce soir sur le préavis 48/23, il avait une question pour la Municipale Véronique Diserens. Toutefois, il a remarqué, en lisant les rapports, que la Municipale n'a pas pu participer, par suite de la convocation de la commission, à la séance concernant le préavis 48/23 qui la concernait entre autres. Le sujet était important et longuement débattu alors qu'elle était présente pour le rapport de ce préavis 51/23 moins important et qui au moment de cette séance, le projet serait sûrement fini, donc il s'étonne sur le choix du préavis.

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond qu'elle était seule conseillère Municipale sur l'objet 51/23 tandis qu'ils étaient quatre pour le préavis 48/23 et les trois autres Municipaux pouvaient la représenter.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le vice-président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise formellement la Municipalité à réaliser les travaux pour le remplacement de deux collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) à la ruelle du Cheval-Blanc,**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 95'000.-,**
- 3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 4. prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 30 ans au maximum,**
- 5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 51/23 est accepté à l'unanimité

- g) Préavis No 52/23 : Demande d'un crédit de CHF 590'000.- pour le remplacement de conduites d'eau et de gaz à l'avenue du Fey et au chemin du Champ-du-Gour**

Madame Josiane Glauser, rapportrice, donne lecture du rapport de la commission ad hoc. Ce dernier propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Alexandre Anthonioz donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Conseil communal de Moudon

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur André Zimmermann encourage le Conseil à voter oui pour ce préavis mais il regrette juste que, dans le plan d'investissement, on ne trouve rien du tout concernant le passage du CAD, ça montre encore une fois la mauvaise préparation de la planification des investissements.

Le Municipal Serge Demierre informe que ce que dit le projet c'est le nombre de contrats qui sont signés. Le projet, pratiquement toutes les trois semaines change d'orientation, on ne pourra pas construire le CAD dans un secteur si on n'a pas assez de signatures. C'est pour ça que « Perron » a permis d'activer cette zone-là. C'est une réalité économique à savoir quel secteur on va couper en premier et dès qu'on a assez de signatures, ça nous dit quel secteur activer.

Monsieur Etienne Habegger relève qu'on arrive à la fin de l'année et on vote sur un investissement qui sera amorti en trente ans au maximum alors qu'on voterait le même préavis au mois de janvier, les conclusions seraient adaptées au système d'amortissement qui serait de soixante ans.

Le Municipal Serge Demierre répond qu'effectivement la loi change au 1^{er} janvier 2024.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise formellement la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de conduites d'eau potable et de gaz à l'avenue du Fey et au chemin du Champ-du-Gour,**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 310'000.- pour le remplacement des conduites de distribution d'eau potable,**
- 3. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 280'000.- pour le remplacement des conduites de distribution de gaz,**
- 4. prend acte que les dépenses seront comptabilisées à l'actif du bilan,**
- 5. prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en trente ans au maximum,**
- 6. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 52/23 est accepté à l'unanimité

Le Municipal Serge Demierre remercie le Conseil et informe que tout sera fait pour que les travaux se fassent en même temps.

4. Propositions individuelles

Interpellation — Madame Elsa Bonhert-Deprez

Plan Energie Climat Communal (PECC), point de situation et avenir

Lors de la dernière séance de conseil, le 3 octobre dernier, en réponse à une question posée suite à la non-vente d'un terrain à l'entreprise STEFF, Monsieur le Municipal Jean Philippe Steck a répondu : "...que nous ayons ce fonds dédié au plan climat ou non, les projets restent les mêmes. Dès le départ, la Municipalité avait élaboré ce plan sélectionnant des mesures et ce travail a été effectué avant même les discussions sur le prix de vente à STEFF et la création de ce compte. Le plan climat n'est pas remis en cause et suit son cours".

Conseil communal de Moudon

Par cette interpellation, nous souhaitons donc savoir plus précisément où en est notre PECC. En effet, selon la Directive (15.09.2021) du Département des institutions et du territoire relative à l'octroi des subventions aux communes pour accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du PECC, pour être éligible à cette subvention, la Commune doit s'engager à :

- Elaborer et adopter un PECC, dans un délai d'une année à partir de la demande de subvention
- Recourir à un mandataire professionnel pour accompagner la démarche, qui effectue au moins 2 visites annuelles pendant toute la durée du mandat qui est censé s'échelonner sur environ 3 ans
- S'engager à mettre en œuvre au moins 10 actions du catalogue proposé par le Canton
- Attester annuellement de l'avance ou de la réalisation des actions
- Rendre son PECC public

Nous savons qu'une décision d'octroi de subvention de CHF 12'500.- a été validée par le Canton en février 2022. Le délai d'un an pour l'adoption de notre PECC est donc dépassé de 10 mois et nous n'avons pas vu passer la moindre proposition.

A ce jour, nous avons eu connaissance d'une évaluation du bilan carbone de la Commune, ainsi que d'une consultation participative repoussée plusieurs fois, finalement mise en ligne discrètement et qui s'est avérée être d'une utilisation rébarbative dans laquelle même les plus motivé.e.s d'entre nous ont perdu patience.

Nous aimerions maintenant avoir des éléments de réponses clairs aux questions suivantes :

- **Un récapitulatif des étapes déjà passées** : quels sont les éléments principaux qui ressortent de la consultation en ligne ? du bilan carbone ?
Quelles sont les 10 actions minimums qui ont été retenues pour Moudon et selon quels critères ?
Qui est le mandataire qui accompagne notre Commune dans cet exercice ? celui-ci est-il déjà intervenu ?
Notre PECC est-il finalement élaboré ? à quel degré d'avancement ?
- **Un échéancier des étapes encore devant nous** : quand et par qui le PECC doit-il être adopté (Municipalité ou Conseil communal) ?
Selon quel calendrier les 10 actions seront-elles mises en œuvre ?
- **Un retour sur les validations du Canton ainsi que sur les différents versements des tranches de la subvention** :
Le Canton a-t-il déjà validé certaines étapes ?
Avec les retards accumulés, quand est-il de la subvention cantonale ? En effet, selon l'article 11 de la Directive citée plus haut, la subvention peut être suspendue voire révoquée lorsque la Commune manque à ses engagements.
- **Un volet financier** : où dans le budget trouve-t-on les montants alloués à la mise en œuvre de notre PECC ?

Nous sommes conscient.e.s de l'ampleur de ce dossier. Le PECC est un sujet transversal, qui impactera le fonctionnement de notre Commune à plusieurs niveaux et nous concerne donc toutes et tous.

Dès lors, nous invitons la Municipalité à opter pour une communication plus claire, fluide et régulière.

E vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs de la Municipalité, nos salutations moudonnoises et engagées.

Pour les vert.e.s. de Moudon, signé par Madame Elsa Bonhert Deprez ainsi que par 16 membres du CC.

Monsieur Etienne Habegger revient sur la communication du Municipal Raphaël Tatone et invite le Municipal des écoles à prendre le Voyer par la main et d'aller examiner le carrefour quand les écoliers se rendent à Beauregard. Vers la ferme de Monsieur Habegger, il y a beaucoup de flux de petites jambes qui se promènent dès les beaux jours et des véhicules qui trafiquent sur cette route où il n'y a aucune sécurité.

Conseil communal de Moudon

Monsieur Julien Pittet revient sur un postulat déposé par Madame Céline Ombelli, il y a une année environ, concernant l'accessibilité aux bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite, à quoi en est-on ?

Le Municipal Roger Müller répond qu'il y a plein de petits aménagements dans le budget de fonctionnement et dans le plan des investissements, il y a une certaine somme qui est prévue pour des aménagements généraux dans les bâtiments. Un des projets en cours, avec objectif sur deux ans à peu près, est d'équiper le complexe scolaire d'ascenseurs, de plus en plus de jeunes ayant des problèmes de mobilité. Pour le reste, nous sommes dans l'audit des bâtiments. Au début de l'année, le Municipal Müller a rendez-vous avec les mandataires puis viendra auprès du Conseil avec un préavis pour l'étude pour ces audits puisqu'on aura besoin de toute une série de compétences entre ce qui est énergétique, sécurité « feu » et autres.

Madame Françoise Matthey informe qu'il y a des rumeurs sur la fermeture de la Maison de santé. Est-ce que la Municipalité sait quelque chose ?

Le Municipal Felix Stürner est surpris et c'est non à sa connaissance. En effet, le HIB essaie plutôt d'augmenter l'offre.

Madame Sandrine Bosse Buchanan se réjouit d'entendre les propos du Municipal.

Monsieur Willy Blaser fait partie de la commission intercommunale EMB (Epuraton Moyenne Broye) et il informe qu'un gros préavis de 79, 240 millions de francs a été voté pour la nouvelle STEP qui va se construire à Lucens et le nouveau règlement sur la répartition des coûts. L'EMB est en route et tout le monde devra contribuer par des taxes qui seront un peu plus élevées car la commune d'Henniez n'a pas adhéré à ce projet.

Monsieur Willy Blaser revient sur le rapport 49/23 débattu ce soir. Il s'étonne que la rapportrice vote contre le rapport qu'elle a élaboré et relève qu'il existe un rapport de minorité et c'est plus simple.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Il est 23h43, le Président clôt la séance du Conseil communal, souhaite une bonne rentrée à chacun ainsi que ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année.

Conseil communal de Moudon

Le Président :

La Secrétaire :

Gzim Rama

Nicole Wyler